

**AVIS AU PUBLIC**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**



**MODIFICATION SIMPLIFIEE n°4 DU PLU D'AIRVAULT**

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° D2021-85 en date du 14 septembre 2021

Le public est informé que la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet souhaite procéder à la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme d'Airvault afin de reclasser en zone U une parcelle située en zone U\*.

Le dossier de la modification simplifiée n°4 du PLU est mis à disposition du public pendant un mois du 23 mai au 23 juin 2022 inclus, sur son site internet [www.cc-avt.fr](http://www.cc-avt.fr), et à la communauté de communes (33, place des Promenades – 79600 Airvault), aux jours et horaires habituels d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h45.

Pendant la durée de cette procédure, les observations, remarques et suggestions du public pourront être consignées sur le registre déposé à la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet ou adressées par mail à [plui@cc-avt.fr](mailto:plui@cc-avt.fr).

Cet avis fera également l'objet d'un affichage à la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.

A Airvault, le 11 mai 2022

Le Président, Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél 05 49 64 93 48